



VOTRE AVIS D'ECHEANCE

du 01/04/2026 au 31/03/2027

Cet avis est établi et reflète la situation de vos contrats à la date du 12/03/2026.

Les modifications de vos contrats postérieures à cette date ne figurent pas sur cet avis d'échéance et feront l'objet d'un avis d'opérations.

Retrouvez tous vos contrats sur votre espace client Groupama : www.groupama.fr

- GROUPAMAPRO -
2, AV DE CHATEAUDUN
41013 BLOIS CEDEX
Tél: 0969 365 500

Votre contact :

MME BENAMA VIRGINIE
Mail : vbenama@groupama-pvl.com

Vos références :

N° client : 43166635
Compte 165078206

LA POSTE

SD : 86600198382824A

722089 2423 336
C55 1/ 3 2



SAINTE MARIE NICOLAS
LA REMISE
46100 CARDAILLAC

Facture n° 00041276F260003255

VOS CONTRATS

Cotisations en Euros TTC

Vos assurances professionnelles

RESPONSABILITE CIVILE AGRICOLE - Contrat n°417257160009 1 025,27

Votre véhicule

PEUGEOT CW-372-TC - Contrat n°417257160004 } Arrêt assurance. 1 060,25
Bonus /Malus : 0,51 } Nouvelle assurance BPCE Caisse épargne

Vos tracteurs et matériels agricoles

PONSSE BUFFALO 8W - Contrat n°417257160006 1 031,57

VOTRE COTISATION ANNUELLE

3 117,09 € TTC

Dont taxes et contributions 455,01

Votre cotisation inclut l'avantage suivant :

CLIENT TOP AUTO PRO

VOTRE NOUVEL ECHEANCIER

A compter du 01/04/2026, pour l'ensemble de vos contrats

10/04/2026	259,95 €	09/10/2026	259,74 €
11/05/2026	259,74 €	10/11/2026	259,74 €
10/06/2026	259,74 €	10/12/2026	259,74 €
10/07/2026	259,74 €	11/01/2027	259,74 €
10/08/2026	259,74 €	10/02/2027	259,74 €
10/09/2026	259,74 €	10/03/2027	259,74 €

VOTRE MOYEN DE PAIEMENT

PAIEMENT : MENSUEL PAR PRELEVEMENT

IBAN : FR76 1440 6XXX XXXX XXXX 1096 6XX
RUM : MSIAPVL0177803820180524

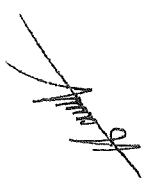
CRCAM VAL DE FRANCE
MR SAINTE MARIE N

ICS : FR12ZZZ401374

ORIGINAL

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)
SAINTE MARIE NICOLAS

LA REMISE
46100 CARDAILLAC

11. Signature de l'assureur
Le Directeur Général


10. Cette carte a été délivrée par :

Groupama Paris Val de Loire
60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - groupama.fr
Loire - Siège social : 1 bis avenue du Dodeur Tenin - CS 90064 - 92184 Antony Cedex - 382 285 260 RCS Nanterre.
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Sous couvert de :
Groupama Assurances Mutuelles
8/10 rue d'Astorg - 75383 PARIS cedex 08

1.1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE
AUTOMOBILE

2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU
BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

3. VALABLE
DU
Jour Mois Année
01 04 2026 31 03 2027

4. Code Pays / Code assureur / Numéro
F113/845
845 41725716M0006

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis
ou N° du moteur
NIM030338

6. Catégorie
du véhicule
C

7. Marque du véhicule
PONSSE

8. VALIDITE TERRITORIALE
(Matériels remorqués)
F

8. VALIDITE TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org).
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	BG	CY	CZ	D	DK	E	EST	F
FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV
M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	
CH	AL	AND	AZ	BIH	BX	IR	MA	MD	MK
MNE	RUS	SRB	TN	TR	UA	UK			

(*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

LA CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE
AUTOMOBILE, DITE CARTE VERTE, VALABLE EN
FRANCE ET À L'ÉTRANGER DANS LES PAYS CITES,
TIENT LIEU D'ATTESTATION D'ASSURANCE.
EN OUTRE, EN FRANCE, LA PRÉSUMPTION
D'ASSURANCE SUBSISTE AU COURS DU MOIS QUI SUIT
L'EXPIRATION DE SA PÉRIODE DE VALIDITÉ (ARTICLE
R.211-17 DU CODE DES ASSURANCES).

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS DEVEZ NOUS
RENOUVELER LA CARTE VERTE DANS LE CAS OÙ, AVANT
LA FIN DE VALIDITÉ DE CETTE CARTE, VOTRE
CONTRAT VIENDRAIT À CESSER SES EFFETS.

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU
TRACTEUR E. AUTOBUS OU
D. CYCLE À MOTEUR F. REMORQUE
AUXILIAIRE



Groupama Assistance

À votre service 24h sur 24.

Un numéro unique : 01 45 16 66 66

pour les appels nationaux et internationaux
(numéro précédé du +33 dans ce dernier cas).

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE IMMEDIATE

Vous pouvez contacter Groupama Assistance, à votre disposition 24h sur 24.
Nous vous invitons à préparer au mieux votre appel afin que vous puissiez être pris en charge dans les meilleures conditions.

Indiquez dans l'ordre suivant :

- 1) votre nom, votre prénom ;
- 2) votre numéro de société ;
- 3) votre Centre de Gestion : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE ;
- 4) la personne pour laquelle l'assistance est demandée ;
- 5) le numéro de téléphone où il sera possible de vous contacter.

Nous vous rappelons que GROUPAMA ASSISTANCE peut, sous certaines conditions :

- En cas de panne ou d'accident :
 - organiser et prendre en charge le dépannage ou le remorquage de votre véhicule jusqu'au garage le plus proche du lieu de l'événement ;
 - vous procurer les pièces détachées et les acheminer jusqu'à l'endroit où vous êtes immobilisé ;
 - avancer une caution pénale en cas d'accident.

- En cas de maladie, d'hospitalisation ou de décès :
 - organiser votre rapatriement, chez vous ou dans un établissement hospitalier si votre état de santé l'exige ;
 - permettre à un membre de votre famille de se rendre à votre chevet si vous êtes hospitalisé pendant plus de 10 jours ;
 - prendre en charge les formalités administratives et organiser le rapatriement du corps en cas de décès.
- En cas de perte d'un moyen de paiement :
 - consentir une avance de fonds remboursable à votre retour.

Cette liste n'est pas limitative.
S'il vous arrive un ennuï grave, n'hésitez pas à appeler le 01 45 16 66 66.

Renseignements pratiques
en cas d'accident

- Rédigez, si possible, un constat amiable avec croquis ou profitez de le constat de l'appli Groupama et moi.
- Prenez, si besoin, une photographie du lieu de l'accident et de la position des véhicules accidentés.
- Efforcez-vous de recueillir des témoignages : ils vous seront utiles par la suite.

- Adressez le tout à votre Centre de Gestion GROUPAMA ou utilisez la fonction dédiée de l'appli Groupama et moi.
- Abstenez-vous de signer une reconnaissance de responsabilité ou un document dont vous comprenez mal le contenu.

